

# Déchetterie



## Heures d'ouverture :

Mardi :	10.00 – 11.30 h
Jeudi :	16.30 – 19.00 h (01.11 au 31.03 → 18.00 h)
Samedi :	09.00 – 11.00 h

### VERRE

Bouteilles, verre de conserves avec tri de couleurs

### PAPIER

Sans plastique

### CARTON

Plié uniquement

### HUILES

Minérales (huile de vidange)  
Végétales (huile de ménage)

### FERRAILLE

Tout fer exempt de corps étrangers

### LANGES

(uniquement dans des sacs plastiques transparents)

### PET

Uniquement avec la mention PET, écrasés et issus d'eaux minérales

### AMPOULES

Ampoules, néons, ...

### MATERIAUX DE CONSTRUCTION

Briques, béton, carrelages  
(maximum 1,0 m<sup>3</sup>)

### BOIS DE DEMOLITION

Portes, planches, fenêtres sans verre et exemptes de ferraille (max 1,0 m<sup>3</sup>)

### FER BLANC – ALU

(propre, sans étiquette et écrasé)

### OBJETS ENCOMBRANTS

dont le volume n'entre pas dans le container privé – à limiter en cas de déménagement.

uniquement  
1er samedi du mois

### VETEMENTS

(vêtements + chaussures propres et en bon état)

### PILES - BATTERIES

(batteries de voiture : fr. 15.- à payer sur place)

### FRIGO ET CONGELATEUR (sans taxe)

**BOILER** : jusqu'à 30 lt : gratuit  
dès 30 lt, avec mousse : fr. 82.50  
dès 30 lt, sans mousse : gratuit

### CAPSULES NESPRESSO

Déchets carnés : les déchets carnés sont collectés à la STEP de Chiètres (tél. 031/755.67.73)

Déchets toxiques : peinture, solvants, produits chimiques sont récoltés à la **STEP de Montilier le mardi matin** (tél. 026/670.44.40)

Ordures ménagères = taxe de base fr. 25.-/habitant + taxe au poids fr. 0,40/kg de déchet + taxe de levage fr. 1.-/levage

Déchets organiques = taxe au poids fr. 0.25/kg

# Le Recyclage des déchets nous concerne tous !! Affaire de conscience ou économique ...

Utilisation de la déchetterie - remarques express

- ✓ **Verre :** il sera trié par couleur (blanc, vert, brun); les capsules ou couvercles seront jetés dans la benne alu/fer blanc.
- ✓ **Papier :** exempt de plastique. Les briques de lait, de jus de fruit ou de thé froid seront jetées dans le conteneur à ordures.
- ✓ **Ferraille :** avant de jeter une jante, on retirera le pneu; les moteurs ne contiendront plus d'huile.
- ✓ **Encombrant :** il y a peut-être une alternative plus respectueuse de l'environnement ... pour un vieux sommier de lit par exemple, la solution est de séparer le bois du métal; prenez un parasol, on jettera la toile dans le conteneur à ordures et l'armature métallique sera jetée dans la benne à ferraille !!  
Merci d'agir en ce sens.

## Le tri du verre n'est pas un casse-tête !

- Les bouteilles bleues ou rouges – et celles dont la couleur n'est pas clairement définissable – sont destinées au conteneur vert.
- Vert ou marron ? En cas de teinte intermédiaire, inutile de tergiverser longtemps, jeter tout simplement le verre dans le conteneur vert.
- Les débris de céramique ou de faïence (tasse, assiettes, etc.) sont destinés au conteneur briques/béton.
- Les morceaux de verre cassé (vitrage isolant, miroir) doivent être jetés au conteneur à ordures.
- Par respect pour l'environnement, évitez de jeter au conteneur des bocaux ou des bouteilles susceptibles de générer des odeurs désagréables (pourriture, fermentation). Merci de les rincer brièvement avant !

## Priorités du recyclage du verre

La fabrication de bouteilles à partir de verre de récupération exige une énergie d'un quart inférieur à celle exigée par l'utilisation de matières premières brutes. Ce qui permet de réaliser une économie d'énergie dont l'environnement et le porte-monnaie sont les bénéficiaires.

Les priorités sont les suivantes :

1. Production de verre nouveau, réalisable seulement avec du verre trié par couleur !
2. Réutilisation en tant que matériau de construction (isolation).
3. Utilisation en tant que produit de remplacement du sable.

Le verre de récupération trié par couleur peut **être refondu à l'infini**, de sorte que la précieuse matière première demeure disponible et peut permettre de réaliser des économies d'énergie au niveau du processus de fabrication du verre.

\* \* \*

## Centre d'élimination de Löwenberg (EZL) – [www.haldimannag.ch](http://www.haldimannag.ch)

Ce centre offre la possibilité au privé, à l'artisanat et à l'industrie de déposer des déchets de toutes sortes au tarif en vigueur et d'acquérir des matériaux aux heures d'ouverture suivantes :

Lundi – vendredi

1.3. – 30.11. : 7.00 – 11.45 h et 13.00 – 17.30 h

1.12. – 28. 2. : 7.30 – 11.45 h et 13.15 – 17.00 h

Samedi

toute l'année : 8.00 – 11.30 h